

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 8 AVRIL 2009

SUR L'AMÉNAGEMENT DES SECTEURS
CLICHY-BATIGNOLLES ET SAUSSURE

MAIRIE DE PARIS



semavip

société d'économie mixte
d'aménagement de la ville de Paris

ESPACES
FERROVIAIRES

INTRODUCTION

Brigitte KUSTER, maire du 17^{ème} arrondissement de Paris

En tant que maire du 17^{ème}, je vous souhaite la bienvenue à cette réunion qui marque la première phase de la concertation sur le projet d'aménagement des secteurs Clichy-Batignolles et Saussure. Les élus de l'arrondissement et de Clichy sont à votre disposition pour répondre à vos questions. Cette opération d'aménagement représente une chance pour nous tous et nous souhaitons vous associer pleinement à la concertation autour de ce projet d'envergure.

Lorsque nous parlons de 21^{ème} quartier de Paris, nous n'exagérons pas : des milliers de personnes travailleront et habiteront ici dans quelques années. Le nord de l'arrondissement sera véritablement transformé au cours de la mandature. Grâce aux nouveaux aménagements, des passerelles seront édifiées entre les différentes parties de l'arrondissement et l'identité de ce nouveau quartier sera notamment assurée par l'aménagement d'un parc de près de 11 hectares. Par ailleurs, d'autres équipements non prévus au départ pourront aussi compléter le projet, comme l'installation du Tribunal de Grande Instance de Paris sur le site Batignolles ou l'éventuelle venue du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le 17^{ème}. Enfin, la notion d'éco-quartier n'est nullement anecdotique : une délibération adoptée en Conseil d'arrondissement a introduit la possibilité de procéder à la collecte pneumatique des déchets. En résumé, quatre priorités émergent de ce projet :

- une réflexion approfondie en matière d'aménagement ;
- des équipements de qualité ;
- une politique de transports améliorée ;
- un véritable éco-quartier.

A ce titre, la prolongation de la ligne 14 constitue une priorité pour chacun d'entre nous.

Anne HIDALGO, première adjointe au maire de Paris, chargée de l'urbanisme et de l'architecture

Je suis très heureuse de vous accueillir avec tous les adjoints au maire pour participer à cette première grande réunion. La ville que nous ambitionnons d'édifier doit tout à la fois se tourner vers l'avenir et rester fidèle à ses racines. A travers ce projet, nous souhaitons promouvoir le dynamisme parisien face à un phénomène de métropolisation qui s'amplifie, tout en assurant la qualité de vie des habitants des différents quartiers concernés par ce grand projet d'aménagement.

Le quartier que nous nous apprêtons à construire revêt une importance capitale à plusieurs titres. Notre ambition première est d'assurer la mixité sociale et d'accompagner les populations concernées par l'aménagement. Nous entretiendrons avec les habitants un dialogue constant. Cette mixité sociale se traduira par la construction de logements sociaux et de logements privés pour satisfaire les besoins des Parisiens, quels que soient leurs revenus. Contrairement aux années 60 et 70 où la construction d'HLM n'était pas synonyme d'un urbanisme de qualité, les logements sociaux s'intègrent désormais pleinement dans le paysage urbain et garantissent une qualité de vie optimale à ses habitants.

Ce quartier mixte doit également accueillir des activités économiques, en particulier commerciales. Un haut niveau de services publics sera également assuré à travers la construction de crèches, d'écoles et d'équipements sportifs. Enfin, le nouveau quartier devra être conçu en respectant les principes du développement durable. Nous avons en effet décidé de faire de ce secteur un éco-quartier dont les performances environnementales seront très élevées.

Aujourd'hui, il est impensable d'imaginer un nouveau quartier parisien sans maintenir les liens avec les communes et quartiers limitrophes. Pour cette raison, les habitants seront pleinement associés à cette opération. Si plusieurs éléments sont déjà arrêtés, notamment en matière de nombre de logements et de conception des voiries, beaucoup d'autres points ont vocation à être enrichis par vos observations et contributions.

Gilles CATOIRE, maire de Clichy-la-Garenne

Depuis le lancement du projet «Entrée de ville» sur le territoire de Clichy-la-Garenne, celui-ci a connu des modifications substantielles au niveau de la Porte de Clichy. En effet, ce site, au départ, était plus centré sur les équipements. Ce projet va notamment nous permettre de démolir de nombreux immeubles dégradés afin de reconstruire des logements HLM (40 %), intermédiaires (20 %) et en accession à la propriété (40 %). Ce matin, le Conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France a lancé un projet de concertation publique pour la ligne 14 avec trois options pour le raccordement à la station de la ligne 13, porte de Clichy. Le débat reste ouvert sur ces questions. Ce dossier relatif aux liens entre Clichy et le 17^{ème} arrondissement via le périphérique reste une priorité absolue pour chacun d'entre nous. Il faut lancer le concours d'idées sur l'aménagement du périphérique et continuer à travailler avec nos architectes, de façon à créer une véritable continuité urbaine entre nos deux ZAC .

Annick LEPETIT, députée, adjointe au maire de Paris chargée des déplacements, des transports et de l'espace public

Habitants comme élus, nous sommes tous impatients de découvrir l'ensemble de ce grand projet parisien, et même francilien. Les différentes phases de concertation avec les habitants sont indispensables afin d'assurer la réussite de cet aménagement d'envergure. En tant qu'habitante et élue de ce quartier, je suis très fière d'apporter ma pierre à l'édifice de ce grand projet.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

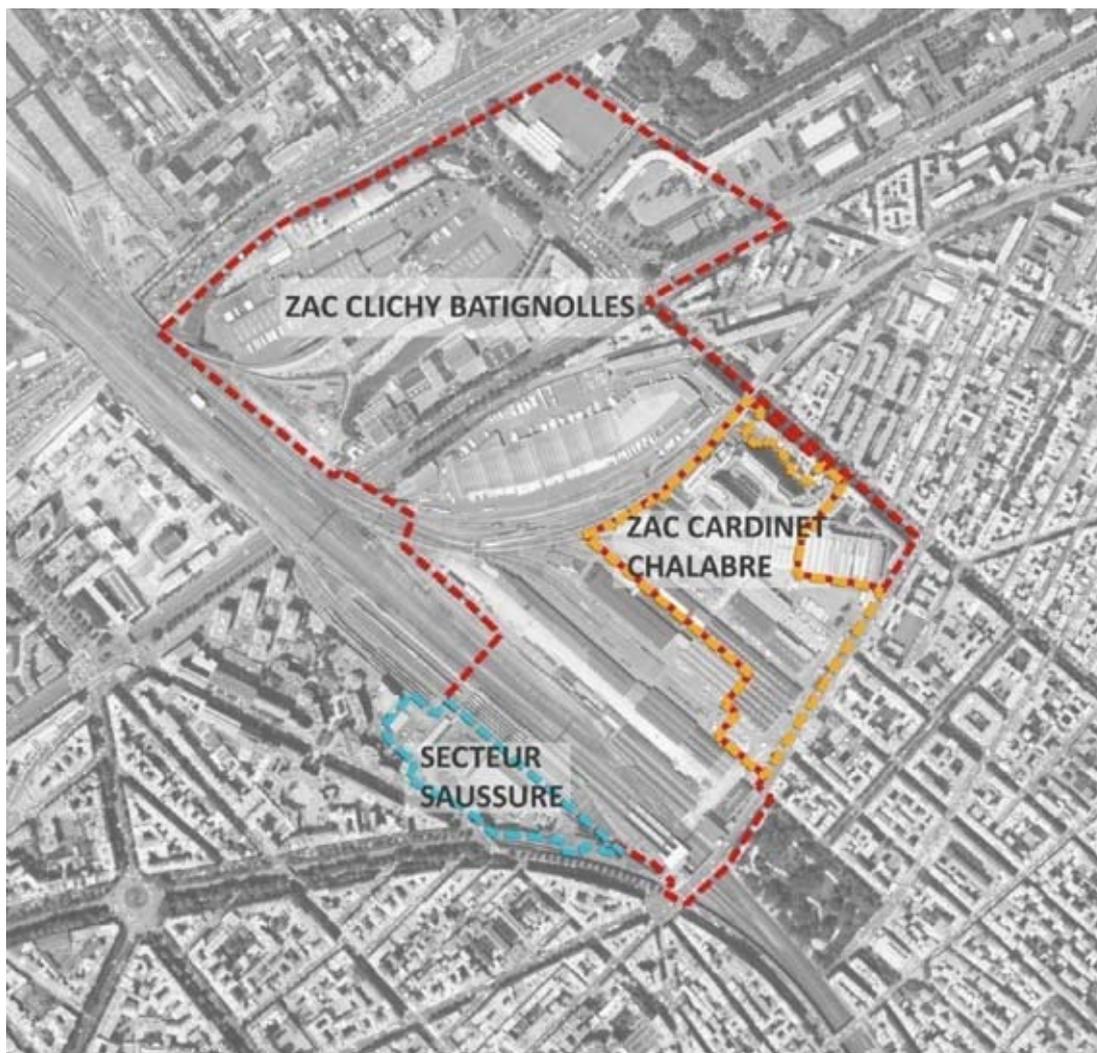
1

François GREThER, architecte urbaniste en charge de l'aménagement

Comme tout projet urbain, celui-ci recouvre de nombreuses problématiques. Les quartiers du Nord-Ouest constituent la partie la plus compacte de Paris, avec néanmoins un grand espace ouvert qui correspond aux chemins de fer de la gare Saint-Lazare. Le site de Clichy Batignolle est occupé par des installations ferroviaires depuis le 19^{ème} siècle. Certaines fonctions ferroviaires seront maintenues mais fortement compactées, ainsi que nous en sommes convenus avec la SNCF et RFF.

Ce projet se décompose en trois secteurs d'aménagement :

- la ZAC Cardinet-Chalabre, dont les travaux sont déjà avancés (notamment la première tranche du parc qui est ouverte au public depuis l'été 2007);
- la ZAC Clichy-Batignolles;
- le secteur Saussure qui sera aménagé par la Société Nationale Espaces Ferroviaires (SNEF) dans le cadre d'un lotissement, dans la mesure où les terrains appartiennent toujours à la SNCF.



AMÉNAGEURS :  SEMAVIP

 SNEF

Le site comprend de nombreux éléments patrimoniaux. Pour la plupart, ces derniers seront conservés et mis en valeur à commencer par le faisceau ferré principal, les vestiges de l'enceinte fortifiée de Thiers, la gare de Pont-Cardinet, les bâtiments de l'Horloge et de la Forge.

Un panorama général du projet vous permet d'apprécier **la répartition générale des programmes** :

- 3 500 logements essentiellement autour du parc dans la continuité du voisinage ;
- les bureaux et activités pour une superficie de 109 400 m²;
- 29 900 m² d'équipements publics et 11 500 m² de commerces et services;
- des équipements de logistique urbaine : une plateforme de fret ferroviaire, une centrale à béton et un centre de tri.

Sur les 3 500 logements, 800 seront destinés aux étudiants et aux jeunes travailleurs, ce qui donnera une couleur particulière au quartier. Des logements seront aussi construits pour les personnes âgées. Plus généralement, toute une gamme de logements s'adressant à des populations très différentes viendra enrichir ce quartier.



	3 500 logements 7 000 à 8 000 habitants		« SOCLE » 11 500 m² de commerces, services, etc.
	109 400 m² de bureaux et activités 6 400 nouveaux emplois		29 900 m² d'équipements publics
			Logistique

La hauteur des immeubles :

Le travail sur les hauteurs est important. Jusqu'ici, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) imposait de respecter la hauteur réglementaire maximale de 37 mètres. La Ville de Paris réfléchit aujourd'hui à porter cette hauteur à 50 mètres pour certains secteurs bien déterminés et en faveur du logement, ce qui permettrait aux Batignolles de réaliser la totalité du programme tout en ayant plus d'aération et de liberté.

Par ailleurs, l'implantation du TGI dans le secteur nord pourrait impliquer la construction d'un immeuble de grande hauteur.

Les ambitions environnementales du projet :

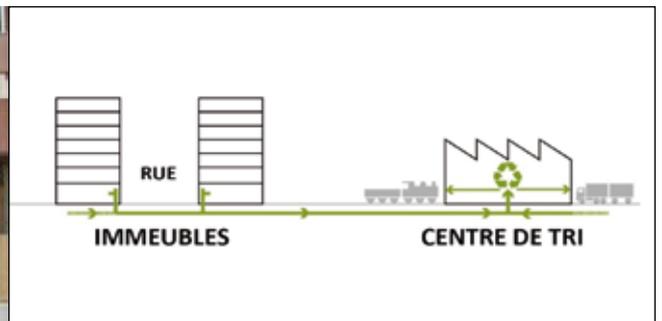
En ce qui concerne les ambitions environnementales, je tiens à souligner que le Plan Climat adopté par la Ville de Paris contient de nombreux objectifs très ambitieux pour rechercher un bilan carbone neutre, parmi lesquels :

- l'utilisation d'énergies renouvelables à 85 % ;
- une production de chaleur (chauffage et eau chaude) comprenant 75% d'énergie renouvelable,
- des bâtiments très performants en matière énergétique ;
- une importante production d'électricité photovoltaïque.

Un travail sera effectué sur la récupération des eaux de pluie et sur la collecte pneumatique des ordures ménagères. Une attention particulière sera également portée à la biodiversité dans les espaces publics. L'usage des modes de déplacements doux sera encouragé.



Panneaux photovoltaïques intégrés au bâtiment - La Forge



Principe de collecte pneumatique

Plusieurs projets traduisant nos exigences en matière de développement durable sont actuellement en cours de construction rue Cardinet :

- 120 logements construits par Nexity avec l'agence Périphériques ;
- 55 logements construits par Paris Habitat avec Franklin Azzi.

Ces logements compacts et très bien isolés thermiquement participeront de l'efficacité énergétique du projet.

Le parc Martin Luther King : Jacqueline Osty, paysagiste

Le parc Martin Luther King se situe au centre du site et assure la biodiversité au sein de ce quartier. Nous avons, en effet, choisi d'imbriquer les espaces verts dans le tissu urbain tout en assurant les continuités avec les autres éléments du projet afin de créer une osmose générale. Le parc a été conçu autour de trois grands thèmes. Le premier thème repose sur la mise en valeur des quatre saisons en quatre endroits différents du parc. Le printemps et l'été ont d'ores et déjà été réalisés. Le deuxième thème implique la création d'un espace destiné à toutes les générations. Ainsi, le parc comprend aussi bien des équipements pour les enfants et les adolescents que des parcours de promenade pour les familles et les personnes âgées. Enfin, le troisième thème retenu est celui de l'eau, matérialisé par la présence de jets d'eau, de fosses humides et, dans le futur, d'un plan d'eau biotope.



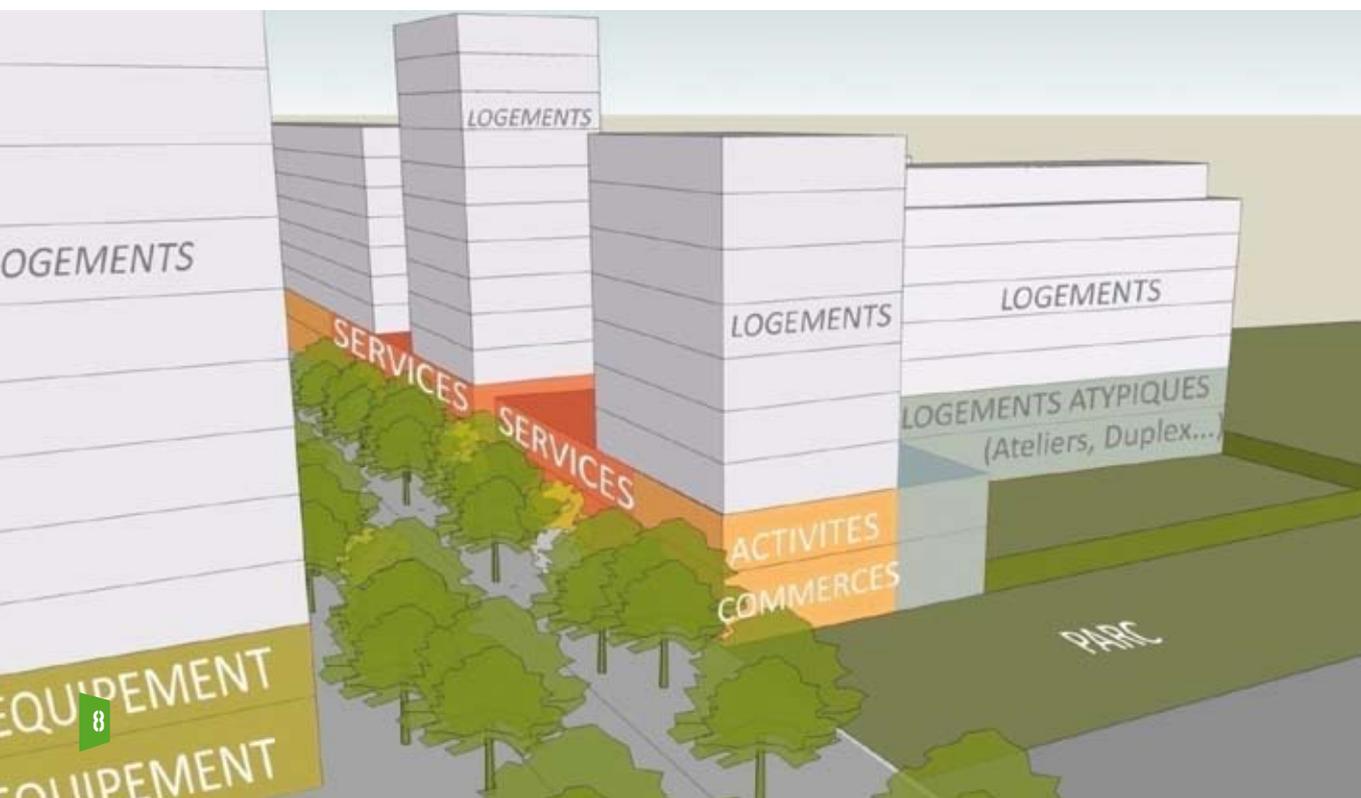
Le spectacle des saisons



L'eau dans tous ses états : les fosses humides

Les espaces publics :

Concernant les immeubles le long des voies publiques, nous avons retenu un principe de construction distinguant deux strates : le rez-de-chaussée et le premier étage accueilleront des commerces et des services publics et les étages supérieurs seront réservés aux logements. Ces bâtiments seront évolutifs c'est-à-dire qu'ils pourront, au cours du temps, être affectés à d'autres fonctions ou programmes.



Pour ce qui est de l'espace public, nous créerons des nouvelles rues, imaginées comme des plateaux partagés par tous les usagers en zone 30 ou en zone 20. La présence végétale sera très variée donnant l'impression que le parc déborde de ses limites naturelles.

Une fois la rue Cardinet élargie, le bâtiment de l'Horloge se retrouvera implanté directement sur le trottoir. Au niveau du boulevard Berthier, la transformation sera saisissante une fois la prolongation du tramway achevée.



Voie nouvelle depuis la rue Cardinet

Des réflexions et des évolutions sont toujours en cours. Sur la partie nord, un projet de resserrement de l'avenue de la porte de Clichy est à l'étude afin de créer une continuité de bâtiments sans empiéter sur les terrains du lycée/ collège Balzac. Nous souhaitons également prolonger et élargir l'impasse Chalabre pour ouvrir le parc sur l'avenue de Clichy. La réorganisation des accès à l'hôtel Ibis est également prévue.



Avenue de Clichy : face au RER C

Le secteur Saussure :

Les immeubles de bureau feront écran au site ferroviaire de Saint-Lazare de manière à protéger les logements à l'arrière. Un collège et un gymnase compléteront ce site.

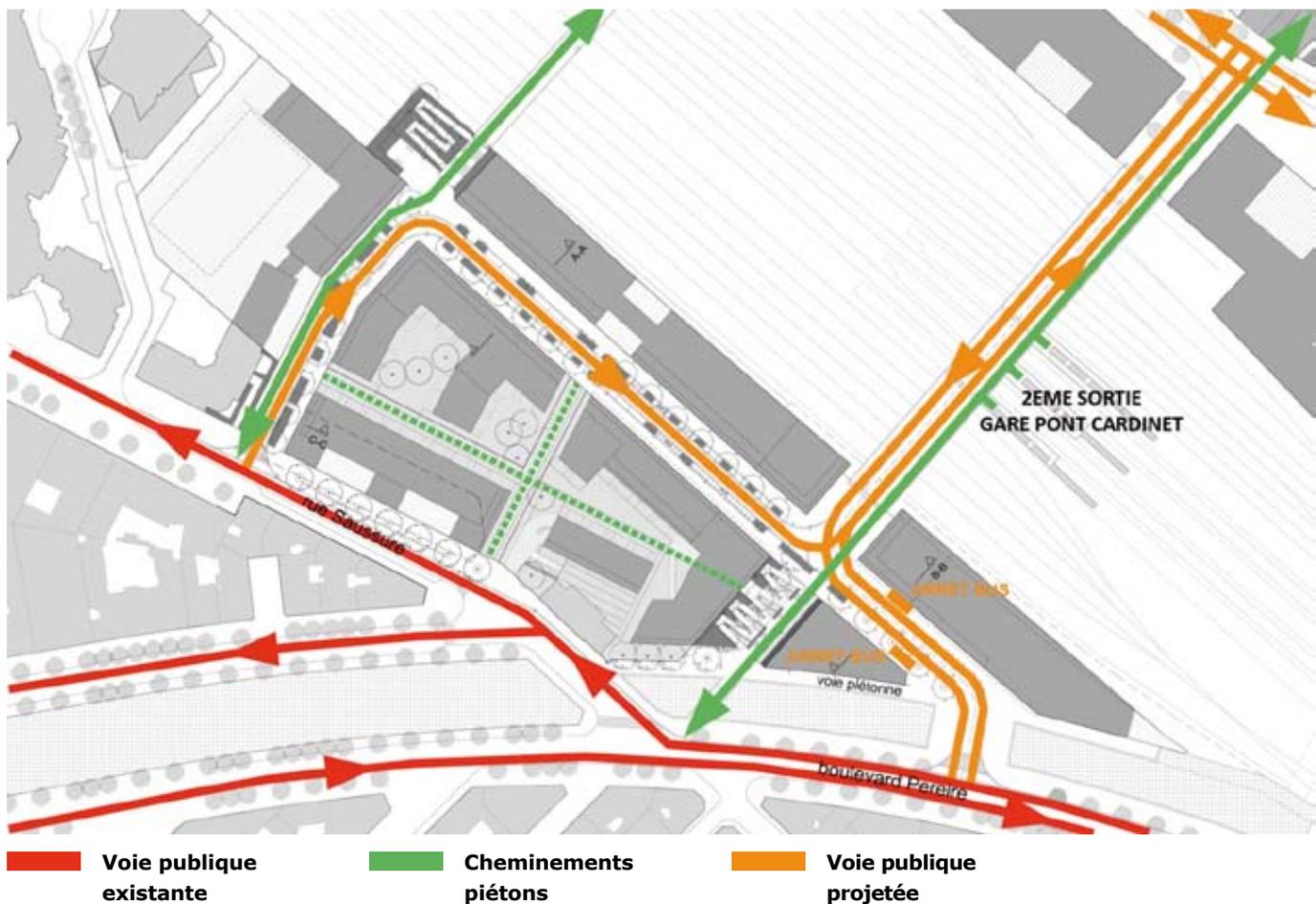


**360 logements,
800 habitants,
1 700 m²
de commerces**

**28 000 m²
de bureaux
et activités
1 600 nouveaux
emplois**

Collège

La circulation automobile sera également repensée.



Planning des opérations :

2007	Ouverture de la première tranche du parc
2011-2012	Livraison des premières réalisations aux abords de l'avenue de Clichy
2013	Ouverture de la deuxième tranche du parc
2015	<ul style="list-style-type: none">• Livraison prévue des programmes de la partie Ouest du site• Livraison de la troisième tranche du parc

Hamou BOUAKKAZ, adjoint au maire de Paris chargé de la démocratie locale et de la vie associative

Plus de 500 personnes sont réunies ce soir. Votre présence témoigne à l'évidence de l'envie des citoyens d'être associés aux décisions qui les concernent. La municipalité parisienne souhaite véritablement œuvrer en ce sens en impulsant un nouvel élan à la démocratie participative.

Une Charte Parisienne de la Participation sera bientôt soumise au Conseil de Paris. Les concertations en cours, à commencer par celle de Clichy Batignolles, utilisent de nouvelles formes de participation citoyenne que nous généraliserons par la suite si elles se montrent opérationnelles.

En effet, la concertation que nous vous proposons ce soir a pour ambition de se mettre à la portée de tous les publics. Pour cela, différents ateliers vont être organisés :

- des ateliers d'initiation à l'urbanisme dans les collèges et les lycées
- des ateliers citoyens thématiques pour les gens du quartier
- des ateliers de perfectionnement pour les publics plus connaisseurs

Et une grande journée Portes Ouvertes, festive et conviviale, aura lieu le 27 juin pour que vous et vos familles découvriez le site et tout son potentiel d'aménagement.

Tout au long des opérations par ailleurs, l'information vous sera délivrée de manière régulière et accessible. Dans la Maison de l'Horloge, future Maison du Projet qui ouvrira en octobre prochain pour vous renseigner et vous écouter, une maquette au 1/500^{ème} du quartier vous sera présentée. Un site Internet incluant des maquettes et des films en 3D, afin de donner un aperçu le plus réaliste possible du projet, sera également bientôt en ligne.

Enfin, nous vous préciserons clairement ce qui relève de la concertation et ce qui n'en fait plus partie. Par exemple, un certain nombre d'équipements du parc feront l'objet de discussions approfondies mais d'autres programmes d'aménagement sont déjà en cours de réalisation. Anne Hidalgo souhaite également que certains habitants siègent au sein des jurys d'architecture. Enfin, un garant indépendant sera désigné pour s'assurer de la qualité et de l'effectivité de cette démarche de concertation.

2

LE PROCESSUS DE CONCERTATION



Calendrier de la concertation (Tableau actualisé au 15 mai 2009)

Il n'a pas été possible, dans le temps de la réunion, de répondre à toutes les questions posées à la fois oralement et par écrit par les participants.

Outre les échanges en réunion publique, restitués ci-après, les questions et les remarques recevront une réponse plus complète sur le site Internet mis en place prochainement.

Les échanges sur le secteur d'aménagement Saussure ont été poursuivis dans le cadre de l'atelier organisé par la Ville de Paris et la Snef, le lundi 4 mai.

La hauteur des bâtiments : Quelle hauteur pour les futurs immeubles ? Les tours sont-elles conciliables avec les objectifs de faible consommation énergétique ? Quelle relation entre hauteur et densité ?

Réponses :

Anne HIDALGO, première adjointe, chargée de l'urbanisme et de l'architecture

Les réflexions en cours sur le développement durable incitent à densifier le tissu urbain. Parallèlement, nous devons créer des espaces de respiration pour ne pas étouffer des quartiers déjà très peuplés. L'association des maires d'Ile-de-France a évoqué l'idée d'une densification alliée aux exigences d'un espace public de qualité. Sur la question des immeubles de grande hauteur et de leurs performances énergétiques, le débat est loin d'être clos. Certaines personnes considèrent que ces deux notions sont irréconciliables ; d'autres, que le défi peut être relevé. Les multiples réflexions relatives à la hauteur des immeubles doivent se poursuivre tout en les confrontant aux nombreux éléments d'expertise déjà disponibles. Bien entendu, chacun d'entre vous est convié aux grandes réunions publiques organisées à l'échelle parisienne. En tout état de cause, la hauteur des immeubles n'est pas, en ce qui nous concerne, une notion antagoniste de la performance énergétique.

François GRETHER, architecte-urbaniste

Pour ce qui est de la hauteur des tours au nord du site, (nous ne parlons pas des immeubles de 50 mètres envisagés aux abords du parc de 10 hectares), nous avons choisi d'adopter une approche globale au niveau de la ZAC. Certes une tour peut alourdir le bilan énergétique général, mais nous n'avons pas encore approfondi cette question avec la SEMAVIP, dans la mesure où le principe même de construction d'une tour n'est pas encore actée. J'ajoute que l'énergie photovoltaïque participe de l'équilibre global du projet. Toutes nos démarches sont sous-tendues par des objectifs ambitieux et les premiers projets de construction atteignent des performances satisfaisantes.

Les logements : Quels sont les types de logements prévus, y aura-t-il de la mixité sociale au sein des immeubles d'habitation et dans le quartier ?

Réponses :

Jean-Yves MANO, adjoint au maire de Paris, en charge du logement

Nous avons la chance de construire un véritable morceau de ville. Nous ne souhaitons pas séparer les logements sociaux des logements privés et nous allons également bâtir des logements locatifs libres à loyers maîtrisés. Ces logements sont destinés aux personnes qui dépassent légèrement les plafonds de revenus ouvrant le droit à un accès en HLM.

Nous voulons faire vivre ensemble des populations différentes. Les loyers PLAI, PLS et PLUS seront mêlés. 72 % des Parisiens ont potentiellement accès à ces logements. Dans le même immeuble se côtoieront ainsi plusieurs types de logements, manifestant ainsi notre souci de la diversité sociale. Sur le plan architectural, la différence entre logements HLM et logements privés sera inexistante, d'autant que les bailleurs sociaux se sont vu assignés des objectifs très ambitieux en matière de développement durable.

Les équipements, les espaces publics et le lycée Honoré de Balzac : L'installation du Tribunal de Grande Instance (TGI) est-elle confirmée ? Quels équipements publics pour accompagner les nouveaux programmes de logements et de bureaux ? Comment ont été prises en compte les remarques relatives aux immeubles prévus le long du lycée Balzac ?

Réponses :

Anne Hidalgo, première adjointe, chargée de l'urbanisme et de l'architecture :

Pour ce qui est de l'éventuelle implantation du Tribunal de Grande Instance (TGI), les discussions avec l'Etat et la Chancellerie sont effectivement avancées, sans pour autant être terminées. L'Etat a abandonné l'idée d'une installation dans le 13^{ème} arrondissement. L'implantation à Clichy-Batignolles semble faire consensus.

Je suis beaucoup plus prudente quant à l'implantation du Conseil Régional : a priori, elle n'aura pas lieu. Il n'est pas souhaitable de surcharger un site déjà dense et dont les besoins en logements sont prioritaires.

La construction d'un collège supplémentaire a été posée sur le secteur Saussure. Une modification du PLU sera adoptée en juin ou juillet 2009 pour valider les changements concernant le collège Balzac. Nous devons approfondir la question relative à la capacité d'accueil des collèges et lycées, et celle relative à un élargissement éventuel de la carte scolaire.

Brigitte KUSTER, maire du 17^{ème} arrondissement

Nous sommes favorables à l'implantation du TGI dans le 17^{ème}, d'autant que les professionnels du droit sont également intéressés par ce transfert.

Pour ce qui est des bureaux du Conseil Régional, je me montre moins pessimiste qu'Anne Hidalgo. En effet, un vote récent de l'assemblée délibérante du Conseil Régional a entériné l'idée d'un regroupement des multiples bâtiments du Conseil dans Paris intra-muros. J'ai donc porté la candidature du 17^{ème} pour utiliser les terrains disponibles.

Jean-Yves MANO, adjoint au maire de Paris, en charge du logement

Le projet prévoit une place aussi bien pour l'accueil des personnes âgées que pour les logements étudiants.

Les exigences environnementales du projet : Comment sera assuré l'équilibre environnemental global du projet ?

Réponses :

Denis BAUPIN, adjoint au maire de Paris en charge du développement durable

Il s'agit d'un projet très ambitieux, avec des niveaux de performance énergétique proches de la RT 2005-75%. La qualité du bâti est donc fondamentale pour atteindre ces objectifs. Nous travaillerons de concert avec tous les opérateurs afin de réduire au maximum la consommation énergétique de ces bâtiments. Un vœu a été formulé en Conseil de Paris pour que chacun des bailleurs sociaux travaille aussi à la conception de bâtiments passifs dans Paris (à Batignolles ou ailleurs). Sur la question des hauteurs, le débat est lancé. La question sera posée lors d'une éventuelle modification du PLU.

Brigitte Kuster, maire du 17^{ème} arrondissement :

S'agissant de la partie développement durable, je salue le travail de la précédente équipe municipale du 17^{ème} sur le sujet afin d'intégrer toutes les spécificités de l'opération et de les réunir en un seul projet cohérent. Nous serons très vigilants sur tous les aspects écologiques.

Le parc Martin Luther King : Quel parc pour demain ? Quelle solution pour limiter les nuisances de la Centrale à Béton ?

Réponses :

Jacqueline OSTY, paysagiste

Pour répondre à la question relative aux terrains de pétanque dans le quartier Batignolles, je précise que nous élaborons en ce moment même le programme de la partie nord du parc. Parmi les équipements prévus figurent un terrain de pétanque.

Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe au maire de Paris, chargée des espaces verts

Le parc est très fréquenté et répond à de véritables besoins. Il a respecté l'esprit du projet des Jeux Olympiques, qui incluait de nombreux équipements sportifs. La deuxième tranche sera livrée progressivement en 2014, avec une concertation prévue en juin 2009 pour affiner le diagnostic et les nouveaux usages possibles. Le parc occupera, au final, 10 hectares pour un passage quotidien de 10 000 personnes. Les plans d'eau participeront à la fraîcheur de ces espaces, notamment durant la période estivale. Un grand réservoir de récupération d'eaux de pluie se situe sous les fontaines et permet de fournir une grande partie de l'arrosage du jardin.

Un autre espace vert de 8 000 mètres carrés devrait être livré en fin de mandature derrière les magasins des décors de l'Opéra.

François GREThER, architecte-urbaniste

Il me semble important de revenir sur les nuisances entraînées par les travaux et l'utilisation éventuelle de la petite ceinture. La centrale à béton sera déplacée dans de brefs délais. Elle quittera son emplacement actuel pour s'implanter vers la petite ceinture avant de s'installer définitivement un peu plus loin. Un immeuble SNCF de bureaux permettra de faire écran et d'atténuer le bruit.

Les commerces :

Réponses :

François GREThER, architecte-urbaniste

Une étude récente a abordé la question du programme commercial. Cette étude propose plusieurs pistes, dont une recommandation principale. La première préconise l'installation de commerces de voisinage s'intégrant aisément dans le paysage urbain mais apparaît quelque peu limitée au regard des besoins des habitants. La seconde option consiste en l'installation d'îlots de commerces plus nombreux, articulés avec l'ensemble des équipements. Un choix devra donc être effectué entre ces deux options.

Les déplacements : Qu'est-il prévu pour améliorer les conditions de transports ?

Réponses :

Annick Lepetit, députée, adjointe au Maire de Paris, chargée des déplacements, des transports et de l'espace public

Avec le Maire de Paris, nous n'avons fort heureusement pas attendu, la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2012 pour traiter du volet transports de ce projet. De surcroît, nous avons milité pour une prolongation du tramway jusqu'à la Porte d'Asnières. Nous avons demandé à la Région que ce prolongement soit intégré au Plan de Mobilisation, ce qui est fait. Bien sûr, nous espérons une participation de l'Etat à ce projet, à la hauteur des équipements et services qui s'installeront dans ce nouveau quartier. Je vous rappelle par ailleurs que la navette SNCF Pereire-Pont-Cardinet sera très prochainement déviée afin de mieux desservir le secteur de la Porte d'Asnières.

Pour ce qui est de la ligne 13, nous militons ardemment pour sa désaturation depuis de nombreuses années. Le STIF en a fait un sujet prioritaire et un projet a été adopté ce matin même en Conseil d'administration. La prolongation de la ligne 14 jusqu'à Saint-Ouen est d'ores et déjà acquise. Un calendrier précis a été arrêté. La Ville de Paris financera le projet à hauteur de 20% aux côtés de la Région, du Conseil général des Hauts de Seine et du Conseil général de Seine-Saint-Denis. Quant à la participation de l'Etat, elle reste incertaine. J'espère donc que les travaux démarreront en 2013. Il faut poursuivre les efforts. Si l'Etat décide d'apporter son soutien financier au projet, ce projet pourrait aboutir plus rapidement, avec une mise en service du prolongement avant 2017.

Cela étant dit, en attendant le prolongement de la ligne 14, les usagers de la ligne 13 souffrent tous les jours de sa saturation. Il est donc nécessaire de continuer notre « bras de fer » avec la RATP afin d'apporter des solutions immédiates qui améliorent le quotidien des usagers de la ligne 13.

François GREThER, architecte-urbaniste

Concernant l'utilisation de la petite ceinture pour l'acheminement des matériaux, je peux vous indiquer, même si cela n'est pas directement de mon ressort, que cette dernière peut être utilisée pour la livraison du béton.

- **Brigitte KUSTER**

La mairie du 17^{ème} doit être pleinement associée à ce projet pour que nous avançons tous ensemble.

- **Anne HIDALGO**

Cette réunion s'est révélée très fructueuse. La réussite de ce projet dépend largement de votre implication continue, en tant que citoyens, dans la fabrication d'un véritable morceau de ville. Nous travaillerons main dans la main avec l'ensemble des élus du 17^{ème}. Ce quartier constitue un enjeu majeur pour la capitale : si nous le réussissons, nous aurons prouvé ensemble que Paris continue à se construire et qu'elle n'est pas une ville figée. Enfin, ce projet est métropolitain puisque nous devons tisser des liens avec les communes limitrophes, et pas seulement des liens amicaux. De cette façon, nous créerons des échanges positifs pour l'avenir. Le souci de l'équilibre et du compromis doit guider notre action. Je vous remercie.

MAIRIE DE PARIS



semavip

société d'économie mixte
d'aménagement de la ville de Paris

ES P A C E S
FERRO V I A I R E S